

# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2025



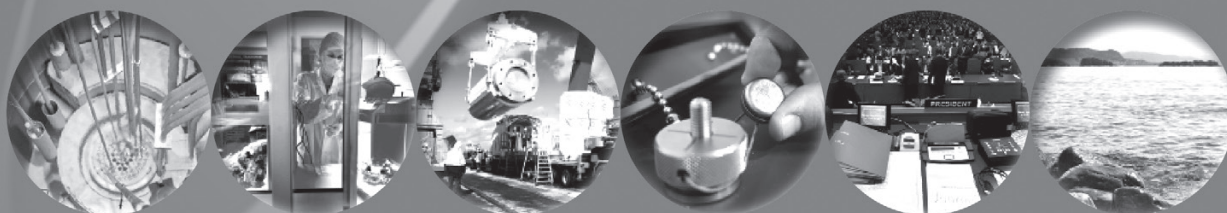
**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

**GC(68)/5**

La version électronique du présent document se trouve sur le site web de l'AIEA :  
[www.iaea.org](http://www.iaea.org)

# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2025



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

GC(68)/5

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2024



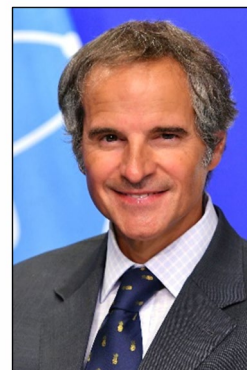
## Table des matières

Avant-propos du Directeur général.....	iii
Vue d'ensemble des ressources totales pour 2025.....	v
1. Aperçu général.....	1
2. Aperçu général des aspects financiers .....	5
Ressources totales .....	7
Ressources du budget ordinaire opérationnel.....	7
Ressources du budget d'investissement.....	8
Autres considérations financières.....	8
Principaux chefs de dépense .....	8
Ajustement pour hausse des prix.....	8
Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service .....	9
Monnaie du budget et taux de change.....	9
3. Besoins financiers par programme sectoriel.....	11
Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel.....	13
Tableau 2. Budget ordinaire – État récapitulatif des recettes.....	14
4. Plan d'investissements majeurs pour 2025-2033 et Fonds pour les investissements majeurs pour 2025 .....	15
Plan d'investissements majeurs.....	17
Investissements .....	17
Aperçu par programme sectoriel.....	18
Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires..	18
Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement .....	19
Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires .....	20
Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire.....	20
Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration .	22
Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement.....	24
Annexe. Projets de résolution pour 2025 .....	27
A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2025.....	30
B. Allocation de ressources au fonds de coopération technique pour 2025.....	34
C. Le fonds de roulement en 2025 .....	34



## Avant-propos du Directeur général

Conformément à ma position exprimée précédemment, la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2025* propose une croissance réelle nulle pour la mise en œuvre des programmes approuvés pour la deuxième année de l'exercice biennal 2024–2025. Le budget ordinaire est le fondement sur lequel l'Agence entreprend également plusieurs autres activités dans le cadre de ses programmes approuvés. Il s'agit de celles qui répondent aux demandes de plus en plus nombreuses des États Membres et à la dynamique de la géopolitique actuelle, et de celles qui permettent à l'Agence de communiquer en temps voulu des informations exactes à la communauté internationale pour répondre à ses préoccupations en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération. Je saisis cette occasion pour remercier les États Membres et le personnel de l'Agence pour leur soutien et leurs engagements.



Plusieurs activités programmatiques importantes, prévues pour étendre les services de l'Agence aux États Membres, sont mises en œuvre grâce à des ressources autres que les dotations budgétaires inscrites au programme ordinaire et au programme de coopération technique. Je continuerai de m'efforcer d'accroître le nombre de nos donateurs en nouant de nouveaux partenariats.

Je constate avec plaisir que nos initiatives telles que l'Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC), Rayons d'espoir, Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique (NUTEC Plastics), le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie (MSCFP), le programme Lise Meitner, l'Initiative globale de création de capacités de l'AIEA pour les SNCC et les ANR (COMPASS), la Plateforme sur les petits réacteurs modulaires (SMR) et leurs applications et l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI) ont commencé à donner des résultats décisifs. L'action que nous menons afin d'inscrire dans le débat plus général sur les changements climatiques l'énergie nucléaire qui peut contribuer aux actions visant à les atténuer et à s'adapter à leurs effets est devenue une composante des conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Ma dernière initiative, Atoms4Food, lancée le 18 octobre durant le Forum mondial de l'alimentation 2023 en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), vise à aider au renforcement de la sécurité alimentaire et à lutter contre l'aggravation de la faim dans le monde. Concrètement, l'idée est d'aider les pays à employer des techniques nucléaires innovantes pour accroître la productivité agricole, réduire les pertes alimentaires, garantir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la nutrition et s'adapter aux défis des changements climatiques.



Précédemment, l'Agence a parfois rencontré des problèmes de liquidités qui ont remis en jeu ses activités programmatiques. En 2023, la situation s'est bien aggravée, plus que jamais auparavant, en raison de retards plus importants dans le versement des contributions régulières. L'Agence s'est heurtée à des problèmes de liquidités inédits, et l'incertitude qui en découle menace la planification et l'exécution du programme ordinaire et du programme de coopération technique. Je demande instamment à tous les États Membres de verser en totalité et en temps voulu leur part de l'objectif des contributions régulières et d'apurer leurs arriérés de paiement le plus rapidement possible.

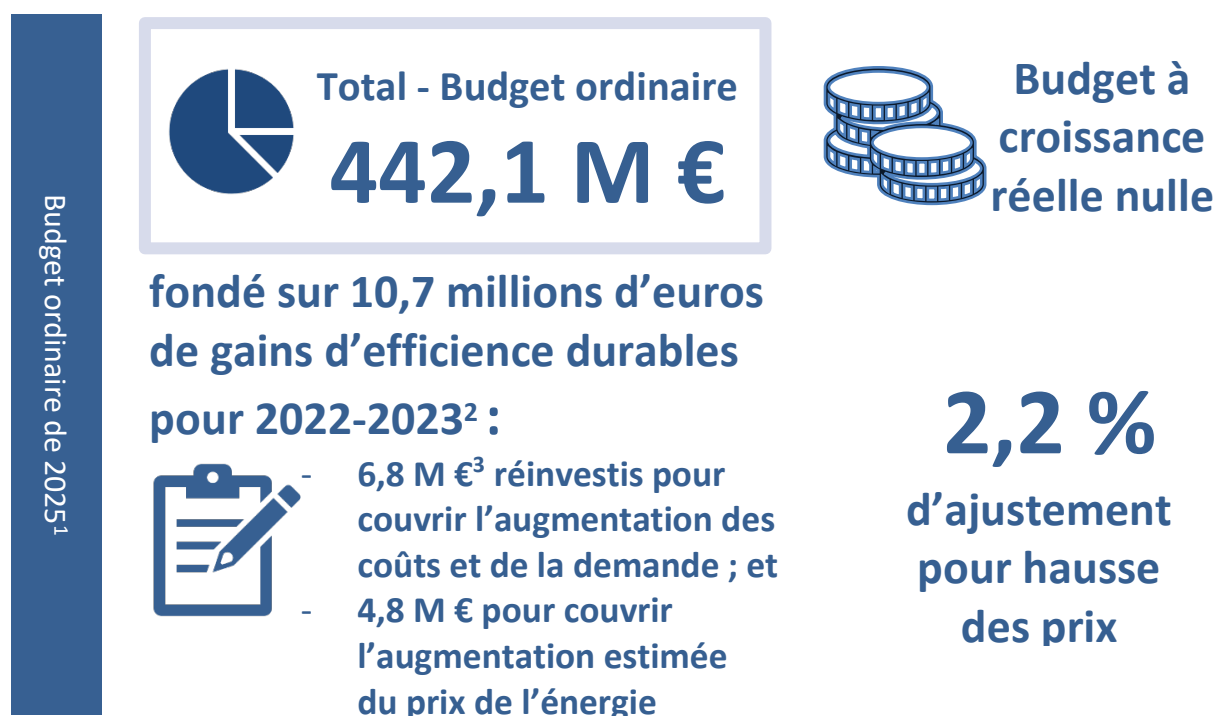
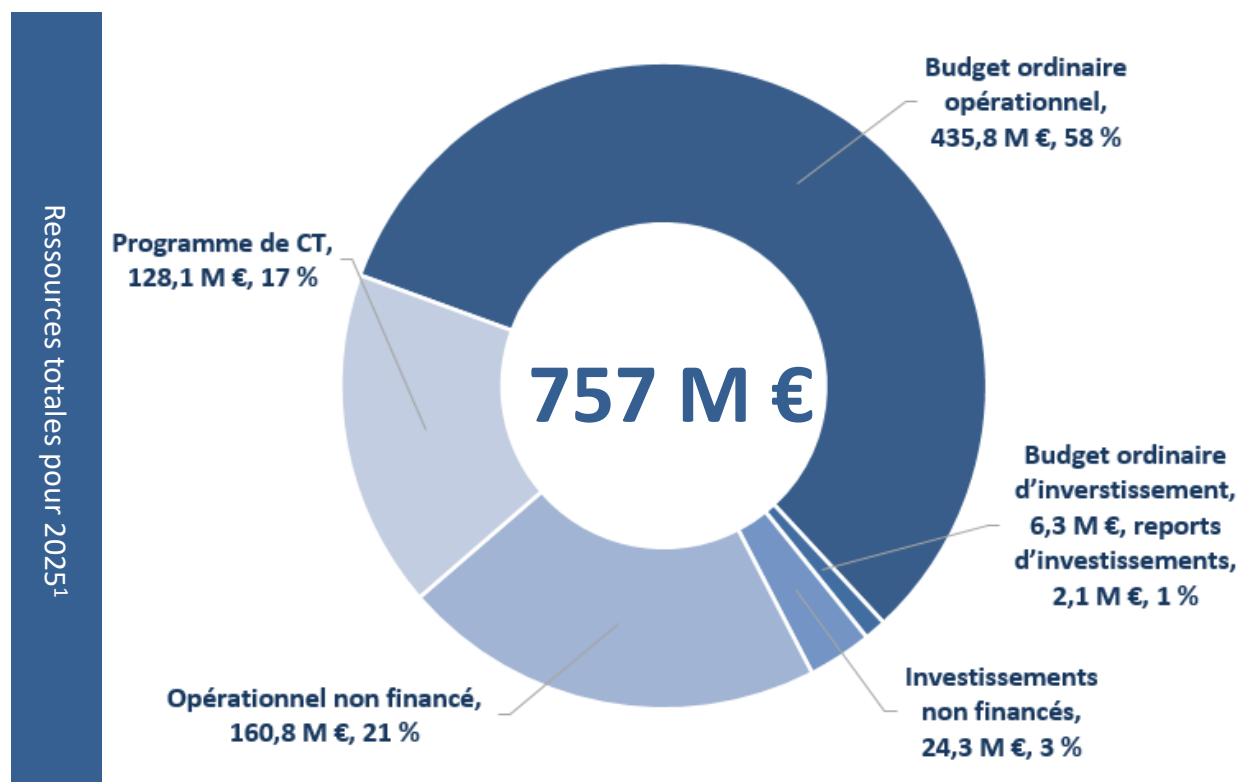
Pour finir, je tiens à rappeler que transparence, déontologie, respect de la diversité, productivité accrue, discipline budgétaire et responsabilité continueront de guider nos pratiques de gestion.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Grossi', with a long horizontal flourish extending to the right and a small upward tick at the end.

Rafael Mariano Grossi  
Directeur général



## Vue d'ensemble des ressources totales pour 2025



<sup>1</sup> Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros aux prix de 2025. Les montants dans les tableaux étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement aux sommes correspondantes. Les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des activités actuellement non financées dans le budget ordinaire apparaissent dans la catégorie « Non financé(e)s » dans les graphiques et tableaux du présent document.

<sup>2</sup> Aux prix de 2023.

<sup>3</sup> Aux prix de 2024 ; gains d'efficacité sur les dépenses au titre des ressources matérielles et humaines, dont une réduction de 27,9 équivalents temps plein.



---

## 1. Aperçu général

---



# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2025

## Aperçu général

1. Le programme de l'Agence pour l'exercice biennal 2024-2025, adopté par le Conseil des gouverneurs, a été présenté à la Conférence générale en septembre 2023 dans le document intitulé *Programme et budget de l'Agence 2024-2025* (GC(67)/5). Ce document présentait notamment le projet de budget pour les années 2024 et 2025. Toutefois, avant l'adoption de la budgétisation biennale<sup>4</sup>, le Conseil des gouverneurs est tenu, aux termes du Statut, de soumettre le projet de budget annuel à la Conférence générale pour approbation ; les estimations pour 2025 n'étaient donc que préliminaires.

2. Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (document GOV/1999/23), le projet de budget portant sur la seconde année de l'exercice biennal est exposé dans le présent document. Celui-ci présente l'ajustement pour hausse des prix applicable à la seconde année du cycle et comporte divers projets de résolution, notamment sur l'ouverture de crédits.

3. Lors de l'élaboration de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2025*, le Directeur général a soigneusement examiné la proposition des coprésidents du Groupe de travail sur le budget ordinaire et les objectifs du Fonds de coopération technique pour 2024-2025<sup>5</sup>.

4. Le programme de l'Agence reste tel que présenté dans le *Programme et budget de l'Agence 2024-2025*.

Pour 2025, il est proposé un budget ordinaire total à croissance réelle nulle s'établissant à 442,1 millions d'euros, ce qui se traduit, après ajustement pour hausse des prix, par une augmentation de 2,2 % (9,5 millions d'euros) par rapport au budget ordinaire de 2024.

Le budget ordinaire opérationnel augmente de 9,4 millions d'euros (435,8 millions d'euros) et le budget ordinaire d'investissement augmente de 0,1 million d'euros (6,3 millions d'euros).

## Gains d'efficience

5. La *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2025* tient pleinement compte du contexte dans lequel l'Agence mène ses activités, qui est décrit dans le *Programme et budget de l'Agence 2024-2025*.

6. Les recommandations formulées par les États Membres concernant le *Programme et budget de l'Agence 2024-2025*, exposées dans le document GOV/2023/32, ont aussi guidé l'élaboration de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2025*, conduisant à des programmes plus efficaces grâce au renforcement de l'approche axée sur les résultats et à des économies et gains d'efficience supplémentaires.

7. Comme dans le cadre du *Programme et budget de l'Agence 2024-2025*, la priorité du Directeur général a été que le Secrétariat continue d'assurer ses fonctions efficacement en gérant les ressources de manière judicieuse et productive, avec discipline et retenue. La recherche de gains d'efficience durables – sans préjudice de l'efficacité – est donc restée le principal critère pour l'élaboration de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2025*.

<sup>4</sup> En juillet 2023, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire que 61 États Membres sur 178 avaient accepté l'amendement de l'article XIV.A du Statut. Les deux tiers des États Membres de l'Agence doivent l'accepter pour qu'il entre en vigueur.

<sup>5</sup> Résumée dans le document GOV/2023/32.

8. Ces gains d'efficience permettent au Secrétariat de satisfaire la demande croissante émanant des États Membres tout en limitant la hausse du budget ordinaire.

9. Les gains d'efficience durables de 10,7 millions d'euros par an dégagés lors de la préparation de l'exercice biennal 2022-2023, principalement dans les domaines des ressources humaines et des voyages, se poursuivront durant l'exercice biennal 2024-2025.

10. Pour trouver des économies et des gains d'efficience dans le programme et budget 2024-2025, tous les programmes sectoriels ont fait l'objet d'un examen approfondi qui a permis de dégager des gains d'efficience d'environ 6,8 millions d'euros. Le résultat de cet exercice est résumé ci-dessous :

- On a mené un vaste travail de recherche pour trouver les moyens d'améliorer l'efficacité organisationnelle et l'efficience opérationnelle, notamment par la restructuration administrative des fonctions communes au sein des départements et entre eux, et par le renforcement de la coordination à l'échelle de l'Agence, notamment pour les partenariats et la mobilisation des ressources, la communication, les processus administratifs et d'appui. Ces mesures ont contribué à la centralisation de certaines fonctions administratives au sein des départements et à la mise en place d'un mécanisme de coordination des efforts de mobilisation des ressources dans l'ensemble de l'Agence. Cette restructuration a permis de rationaliser les processus, de préciser les responsabilités et de réaliser des gains d'efficience supplémentaires. Des actions similaires se poursuivront dans l'ensemble de l'Agence

pour d'autres fonctions et processus administratifs communs.

- La rationalisation et l'automatisation des processus opérationnels ont permis de redistribuer des tâches entre les membres du personnel, ce qui a permis de supprimer certains postes et d'optimiser la gestion des postes vacants par les ressources humaines.
- Au total, 27,9 ETP<sup>6</sup> d'agents des services généraux pourraient être supprimés en 2024-2025 en raison de la capacité de l'Agence à réduire les tâches administratives. Cette réduction a été atténuée par la création de 10,1 ETP d'administrateurs visant à répondre à la demande croissante des services de l'Agence. Il en résulte une diminution nette globale de 17,8 ETP, qui s'ajoute aux 29,6 ETP supprimés au cours de l'exercice 2022-2023.
- Les nominations de consultants ont été examinées de plus près afin que leurs services ne soient utilisés qu'à des tâches prioritaires et que lorsque les compétences internes ne sont pas disponibles.
- La rationalisation des voyages se poursuivra en vue de réduire les coûts et d'accroître la productivité, par exemple en regroupant les missions, en utilisant des moyens virtuels le cas échéant, ou en réduisant la durée des voyages, sans compromettre la qualité de l'exécution des programmes.
- D'autres éléments, tels que les achats de fournitures et de matériel, seront améliorés dans la mesure du possible, par une simplification des processus, une meilleure coordination des achats communs et une meilleure planification des achats. En outre, l'Agence continuera à tirer parti de la technologie, notamment de l'automatisation, pour garantir la souplesse et la réactivité de ses systèmes.

<sup>6</sup> L'équivalent temps plein (ETP) est une mesure du volume prévu de ressources humaines consacrées à la mise en œuvre des activités spécifiques des programmes de l'Agence, un ETP correspondant à un travailleur à plein temps.



11. Enfin, des prix de l'énergie exceptionnellement élevés devraient peser sur les dépenses des laboratoires de Seibersdorf et des services de la gestion des bâtiments du Centre international de Vienne (CIV). Le Directeur général a décidé que ces augmentations seraient couvertes par le budget à croissance réelle nulle proposé.

12. Cette décision implique qu'un montant d'environ 4,8 millions d'euros par an (soit 1,1 % du budget ordinaire) lié aux augmentations des coûts de l'énergie sera absorbé proportionnellement par tous les programmes sectoriels au moyen d'économies et de gains d'efficacité supplémentaires. L'équilibre entre les programmes sera maintenu.

13. Alors que le coût des ressources humaines reste dans les limites du plafond de 75 % fixé par le Directeur général au cours des exercices précédents, les mesures extraordinaires prises pour absorber l'augmentation estimée des coûts de l'énergie ont entraîné une diminution de la part générale des dépenses de personnel, qui s'établit à 74 %.



---

## 2. Aperçu général des aspects financiers

---



## Ressources totales

14. Les ressources de l'Agence se composent du budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources allouées au programme de coopération technique (CT). Pour 2025, leur montant total s'élève à 757,5 millions d'euros aux prix de 2025, compte tenu des besoins non financés pour lesquelles des ressources extrabudgétaires seront recherchées.

Récapitulation des ressources totales pour 2025  
(en millions d'euros)

Source de financement	2025
Budget ordinaire opérationnel	435,8
Budget ordinaire d'investissement	6,3
Reports d'investissements	2,1
Opérationnel non financé	160,8
Investissements non financés	24,3
Programme de CT	128,1
<b>TOTAL</b>	<b>757,5</b>

15. Le budget ordinaire comprend une composante opérationnelle et une composante d'investissement destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures, conformément au Plan d'investissements majeurs (PIM). Le projet de budget ordinaire est divisé en six programmes sectoriels (PS1 à PS6), conformément à la structure du programme de travail de l'Agence.

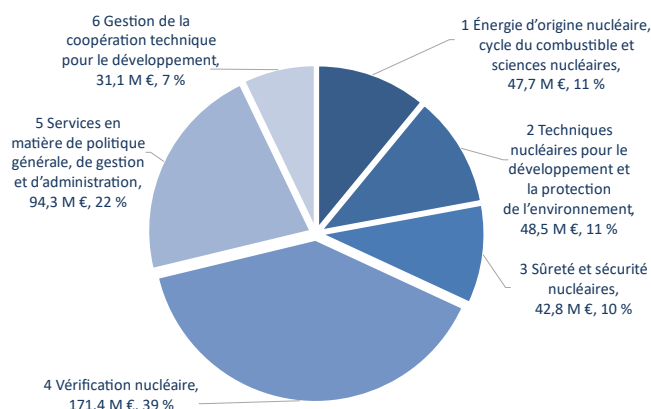
16. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires pour l'exécution de certaines activités pour lesquelles aucun financement n'est prévu dans le budget ordinaire. Comme indiqué dans le *Programme et budget de l'Agence 2024-2025*, les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement de ces activités en 2025 s'élèvent à 160,8 millions d'euros pour la composante opérationnelle et à 24,3 millions d'euros pour la composante d'investissement. Ces activités apparaissent

dans la catégorie « Activités non financées » dans les tableaux relatifs au budget du présent document.

17. En ce qui concerne le programme de CT, un montant de 128,1 millions d'euros devrait être disponible en 2025 : 92,1 millions d'euros destinés au financement des projets de base ; 1,0 million d'euros au titre des coûts de participation nationaux ; et 35,0 millions d'euros de contributions extrabudgétaires destinées au programme proprement dit.

## Ressources du budget ordinaire opérationnel

18. Le graphique et le tableau ci-dessous présentent la composition du budget ordinaire opérationnel.



Budget ordinaire opérationnel pour 2025  
(en millions d'euros)

Programme sectoriel	2025
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	47,7
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	48,5
3 Sécurité et sécurité nucléaires	42,8
4 Vérification nucléaire	171,4
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	94,3
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	31,1
<b>TOTAL</b>	<b>435,8</b>

## Ressources du budget d'investissement

19. Les ressources destinées aux investissements en 2025 ont été allouées en fonction des priorités continues de l'Agence en la matière, des efforts étant consentis en parallèle pour réduire au minimum la croissance générale du budget ordinaire. Il est proposé de maintenir les crédits alloués au Fonds pour les investissements majeurs (FIM) au niveau établi dans le *Programme et budget de l'Agence 2024-2025* afin de financer les investissements d'infrastructure importants prévus dans le PIM. Il est également proposé que sur ces crédits, qui s'élèvent à 8,4 millions d'euros pour 2025 (après ajustement pour hausse des prix), 6,3 millions d'euros proviennent du budget ordinaire d'investissement, mis en recouvrement auprès des États Membres, et 2,1 millions d'euros soient prélevés sur les reports d'investissement correspondant aux soldes non utilisés des crédits qui avaient été ouverts au budget ordinaire opérationnel d'années précédentes et transférés au FIM.

20. Le tableau ci-dessous décrit le Fonds pour les investissements majeurs pour 2025.

FIM pour 2025 (en millions d'euros)	
Projet d'investissement	2025
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	0,3
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1,4
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	3,4
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1,3
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1,7
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	0,3
<b>Total</b>	<b>8,4</b>

Financement	
par les contributions des États Membres	6,3
par les reports d'investissements	2,1
<b>Total</b>	<b>8,4</b>

## Autres considérations financières

### Principaux chefs de dépense

21. Les principaux chefs de dépense comprennent les dépenses de personnel des catégories P et G (323,3 millions d'euros aux prix de 2025, ou 74 % du budget ordinaire opérationnel pour 2025), les dépenses de voyage (17,5 millions d'euros ou 4 %), les équipements et les avoirs incorporels (18,9 millions d'euros ou 4 %), les coûts relatifs à la gestion des bâtiments et à la sécurité (27,1 millions d'euros ou 6 %) et d'autres coûts directs (49,1 millions d'euros ou 11 %).

### Ajustement pour hausse des prix

22. Conformément à la *Méthode d'ajustement pour hausse des prix à appliquer dans le Programme et budget de l'Agence pour 2020-2021 et les périodes biennales suivantes* (document GOV/INF/2018/8), l'ajustement pour hausse des prix appliqué à 2025 est de 2,2 %. Ce pourcentage est fixé en fonction de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation harmonisé à long terme pour la zone euro, présentée dans les résultats de l'enquête de la Banque centrale européenne auprès des prévisionnistes professionnels pour le quatrième trimestre, publiée en octobre 2023 (2,1 %) <sup>7</sup> et d'un facteur de correction de 0,1 % pour 2025.

<sup>7</sup> Disponible en anglais à l'adresse suivante : [https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb\\_surveys/survey\\_of\\_professional\\_forecasters/html/ecb.spf2023q4~845196eb29.en.html#toc2](https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/survey_of_professional_forecasters/html/ecb.spf2023q4~845196eb29.en.html#toc2).



### Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service

23. L'Agence s'acquitte de ses obligations de financement de l'assurance maladie des anciens fonctionnaires en puisant dans le budget ordinaire selon le principe d'un financement par répartition. Elle ne met actuellement pas de ressources de côté pour couvrir ces obligations financières à long terme, qui représentent un montant de 360,9 millions d'euros (au 31 décembre 2022)<sup>8</sup>. Le financement des obligations vis-à-vis des anciens fonctionnaires est un problème auquel sont confrontés la majorité des organismes des Nations Unies, et la plupart d'entre eux ont constitué des réserves. Le Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence a recommandé pour la première fois en 2013 d'envisager la mise en place d'une stratégie de financement à long terme de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), recommandation qu'il a réitérée dans de nombreux rapports.

24. Dans le document GOV/INF/2023/2, le Secrétariat a fourni des informations actualisées sur le passif au titre de l'ASHI, notamment sur les discussions menées au sein du système des Nations Unies, ainsi que sur les mesures envisagées par le Secrétariat de l'Agence pour maîtriser les coûts de cette assurance et trouver une solution au problème des charges non financées y afférentes. Conscient de l'importance de réduire le passif de l'ASHI et de stabiliser les coûts croissants de celle-ci, compte tenu en particulier de l'environnement financier difficile, le Directeur général a mis en œuvre un ensemble de mesures de maîtrise des coûts, décrites dans son rapport 2023 sur l'ASHI. Ces mesures de maîtrise des coûts constituent une première étape importante pour faire face à l'augmentation attendue du passif au titre de l'ASHI.

### Monnaie du budget et taux de change

25. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, sur la base d'un taux de change budgétaire de 1 dollar É.-U. pour 1 euro. Tous les tableaux et graphiques du présent document sont établis en euros sur la base de ce taux de change budgétaire. L'Agence détermine les contributions des États Membres en euros et en dollars des États-Unis conformément au barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale et à l'obligation de fractionner les contributions dans ces deux monnaies. Environ 88 % des dépenses de l'Agence sont effectuées en euros. Ce système mixte de calcul protège l'Agence en cas de fluctuations entre l'euro et le dollar des États-Unis. Le Secrétariat suit l'évolution de la proportion des monnaies de décaissement et fera rapport aux États Membres si nécessaire.

<sup>8</sup> Tel qu'il apparaît dans les *États financiers de l'Agence pour 2022* [document GC(67)/4].



---

### 3. Besoins financiers par programme sectoriel

---



**Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel**

Programme/Programme sectoriel	Budget 2024	Prévisions pour 2025 aux prix de 2024	Variation par rapport à 2024		Ajustements pour hausse des prix	Prévisions pour 2025 aux prix de 2025
			EUR	%		
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	1 866 088	1 866 085	( 3)	(0,0%)	2,2%	1 907 139
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 1	2 416 729	2 416 729	-	-	2,2%	2 469 897
Énergie d'origine nucléaire	10 765 606	10 731 403	( 34 203)	(0,3%)	2,2%	10 967 494
Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	10 316 479	10 316 214	( 265)	(0,0%)	2,2%	10 543 171
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	11 573 162	11 574 128	966	0,0%	2,2%	11 828 759
Sciences nucléaires	9 771 447	9 804 951	33 504	0,3%	2,2%	10 020 660
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>46 709 512</b>	<b>46 709 512</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,2%</b>	<b>47 737 121</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	2 953 158	2 947 383	( 5 775)	(0,2%)	2,2%	3 012 226
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 2	7 168 092	7 168 092	-	-	2,2%	7 325 790
Alimentation et agriculture	13 164 907	13 164 907	-	-	2,2%	13 454 535
Santé humaine	9 751 506	9 751 504	( 2)	(0,0%)	2,2%	9 966 037
Ressources en eau	4 222 063	4 222 062	( 1)	(0,0%)	2,2%	4 314 948
Environnement marin	5 294 415	5 294 524	109	0,0%	2,2%	5 411 004
Radiochimie et technologie des rayonnements	4 946 471	4 952 139	5 668	0,1%	2,2%	5 061 086
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>47 500 612</b>	<b>47 500 612</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,2%</b>	<b>48 545 625</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	2 296 867	2 296 866	( 1)	(0,0%)	2,2%	2 347 397
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 3	2 578 549	2 578 549	-	-	2,2%	2 635 277
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	4 984 221	4 984 221	-	-	2,2%	5 093 873
Sûreté des installations nucléaires	11 940 102	11 940 102	-	-	2,2%	12 202 785
Sûreté radiologique et sûreté du transport	8 566 894	8 566 895	1	0,0%	2,2%	8 755 366
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	4 295 034	4 295 035	1	0,0%	2,2%	4 389 526
Sécurité nucléaire	7 171 338	7 171 338	-	-	2,2%	7 329 107
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>41 833 006</b>	<b>41 833 006</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,2%</b>	<b>42 753 332</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	4 440 608	4 440 608	-	-	2,2%	4 538 302
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 4	13 220 002	13 220 002	-	-	2,2%	13 510 842
Application des garanties	146 730 327	146 730 326	( 1)	(0,0%)	2,2%	149 958 394
Autres activités de vérification	3 338 876	3 338 876	-	-	2,2%	3 412 331
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>167 729 812</b>	<b>167 729 812</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,2%</b>	<b>171 419 868</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>						
Services en matière de politique générale, de gestion et	86 319 149	86 319 149	-	-	2,2%	88 218 170
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 5	5 948 657	5 948 657	-	-	2,2%	6 079 527
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>92 267 806</b>	<b>92 267 806</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,2%</b>	<b>94 297 698</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>						
Gestion du programme de coopération technique	28 638 141	28 638 141	-	-	2,2%	29 268 180
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6	1 768 306	1 768 306	-	-	2,2%	1 807 208
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>30 406 447</b>	<b>30 406 447</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,2%</b>	<b>31 075 389</b>
<b>Budget ordinaire opérationnel</b>	<b>426 447 195</b>	<b>426 447 195</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,2%</b>	<b>435 829 033</b>
<b>Besoins de financement pour les investissements majeurs</b>						
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>6 144 000</b>	<b>6 144 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>2,2%</b>	<b>6 279 168</b>
<b>Total - Programmes de l'Agence</b>	<b>432 591 195</b>	<b>432 591 195</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,2%</b>	<b>442 108 201</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 573 678	3 573 678	-	-	2,2%	3 652 299
<b>Total - Budget ordinaire</b>	<b>436 164 873</b>	<b>436 164 872</b>	<b>( 1)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>2,2%</b>	<b>445 760 500</b>
Moins recettes diverses	7 008 678	6 708 678	( 300 000)	(4,3%)		6 787 299
<b>Contributions des États Membres</b>	<b>429 156 195</b>	<b>429 456 195</b>	<b>300 000</b>	<b>0,1%</b>	<b>2,2%</b>	<b>438 973 201</b>

**Tableau 2. Budget ordinaire – État récapitulatif des recettes**

	Budget 2024	Prévisions pour 2025 aux prix de 2024	Variation 2025 par rapport à 2024	Prévisions pour 2025 aux prix de 2025
Budget ordinaire opérationnel <sup>a</sup>	423 012 195	423 312 195	300 000	432 694 033
Budget ordinaire d'investissement	6 144 000	6 144 000	-	6 279 168
<b>Contributions des États Membres</b>	<b>429 156 195</b>	<b>429 456 195</b>	<b>300 000</b>	<b>438 973 201</b>
<b>Recettes diverses</b>				
<b>Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>				
Services d'impression	416 908	416 908	-	426 080
Services médicaux	946 172	946 172	-	966 988
Revue « Nuclear Fusion »	400 191	400 191	-	408 996
Recettes des laboratoires	244 149	244 149	-	249 520
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	1 566 257	1 566 257	-	1 600 715
<b>Total partiel - Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>	<b>3 573 678</b>	<b>3 573 678</b>	<b>-</b>	<b>3 652 299</b>
<b>Autres recettes diverses</b>				
Remises sur les voyages	135 000	135 000	-	135 000
Revenus de placements et intérêts	3 300 000	3 000 000	( 300 000)	3 000 000
<b>Total partiel - Autres recettes diverses</b>	<b>3 435 000</b>	<b>3 135 000</b>	<b>( 300 000)</b>	<b>3 135 000</b>
<b>Total - Recettes diverses</b>	<b>7 008 678</b>	<b>6 708 678</b>	<b>( 300 000)</b>	<b>6 787 299</b>
<b>Total - Recettes du budget ordinaire</b>	<b>436 164 873</b>	<b>436 164 872</b>	<b>( 0)</b>	<b>445 760 500</b>

<sup>a</sup> N'inclut pas les estimations au titre des autres recettes diverses.



---

4. Plan d'investissements majeurs pour 2025-2033  
et  
Fonds pour les investissements majeurs pour 2025

---



## Plan d'investissements majeurs

26. Le PIM présenté ci-après comprend les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour la période allant de 2025 à 2033. Mis à jour chaque année, il résulte de la nécessité pour l'Agence de maintenir une infrastructure appropriée, à jour et fonctionnelle. Le tableau 10 en donne une vue d'ensemble, avec des projections annuelles.

27. Pour 2025, les investissements majeurs nécessaires représentent un montant total de 32,7 millions d'euros, répartis comme indiqué dans le tableau suivant.

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur (en millions d'euros)	2025
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>	
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	0,2
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	1,8
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>2,0</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>	
ReNuAL 2	1,6
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA) (FIM)	0,0
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>1,6</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>	
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED)	0,4
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>0,4</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>	
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	2,2
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible	0,6
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	6,2
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>8,9</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>	
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	9,6
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	4,8
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1,8
Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique (PACT III)	0,4
Système intégré de sécurité physique au CIV	1,1
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>17,7</b>

<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>	
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	2,0
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>2,0</b>
<b>Total – Plan d'investissements majeurs</b>	<b>32,7</b>

28. Le FIM est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement financier (INFCIRC/8/Rev.4) pour répondre aux principaux besoins d'infrastructure de l'Agence énoncés dans le PIM. Il permet de financer des investissements nécessaires qui autrement pourraient être sans cesse reportés ou nécessiter des augmentations importantes des contributions annuelles des États Membres. Le Conseil des gouverneurs l'examine dans le cadre du processus d'approbation du programme et budget établi.

29. Conformément au *Programme et budget de l'Agence 2010-2011* (document GC(53)/5), le FIM est financé par l'intégralité des crédits alloués à la partie investissements du budget ordinaire, les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années précédentes, le cas échéant, et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer.

30. Depuis que le FIM a été créé en 2009<sup>9</sup>, les soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes lui ont été transférés et ont été consignés dans les états financiers respectifs, conformément à l'article 7.02 b) 4) du Règlement financier (INFCIRC/8/Rev.4). Les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel pour 2022-2023 lui seront transférés de la même façon.

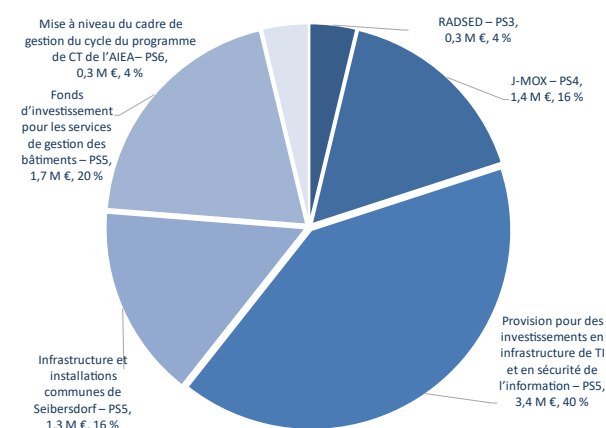
### Investissements

31. Comme pour le budget de 2024, il est proposé de financer 2,1 millions d'euros du budget ordinaire d'investissement pour 2025 au moyen des soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années antérieures précédemment transférés au FIM et 6,3 millions d'euros au moyen des contributions régulières.

<sup>9</sup> Voir les documents GOV/2009/1 et GOV/2009/52/Rev.1.

32. Ce total de 8,4 millions d'euros inscrits au FIM (6,3 millions d'euros provenant du budget ordinaire d'investissement et 2,1 millions d'euros des reports d'investissements) sera réparti entre les projets suivants :

- Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED) – programme sectoriel 3 – 0,3 million d'euros ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX – programme sectoriel 4 – 1,4 million d'euros ;
- Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information – programme sectoriel 5 – 3,4 millions d'euros ;
- Infrastructure et installations communes de Seibersdorf – programme sectoriel 5 – 1,3 million d'euros ;
- Fonds d'investissement pour les services de la gestion des bâtiments – programme sectoriel 5 – 1,7 million d'euros.
- Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA – programme sectoriel 6 – 0,3 million d'euros.



33. Bien que le présent document concerne le PIM pour la période 2025-2033, il est à noter qu'une part importante des investissements proposés pour 2024 n'est pas encore financée. Actuellement, il reste à dégager 29,5 millions d'euros pour les investissements de 2024 et 24,3 millions d'euros pour ceux de 2025. On espère que ces besoins seront couverts grâce à des contributions extrabudgétaires. Les investis-

sements prévus en 2024 et en 2025 qui ne sont pas financés sont présentés dans le tableau 12.

### Aperçu par programme sectoriel

34. On trouvera dans le *Programme et budget de l'Agence 2024-2025* (document GC(67)/5) un aperçu par programme des investissements majeurs inscrits dans le PIM pour 2025-2033. Les paragraphes ci-après présentent de manière synthétique les ressources financières nécessaires pour 2025 aux prix de 2025 ainsi que des informations actualisées sur les projets. Mis à part l'ajustement pour hausse des prix de 2025, il n'est pas proposé de modifier le financement par rapport au *Programme et budget de l'Agence 2024-2025*.

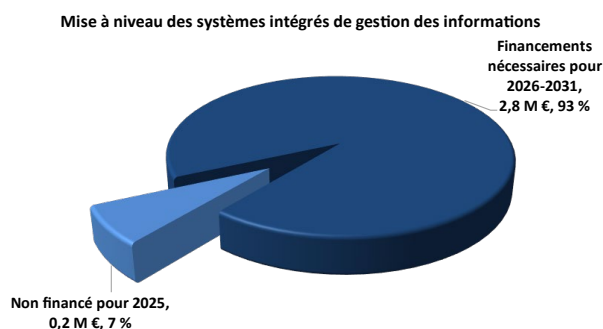
### Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

#### Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations

35. Le programme sectoriel 1 maintient un ensemble de bases de données pour la collecte et la diffusion en temps utile de données nucléaires validées et faisant autorité, et d'informations sur les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, l'énergie nucléaire, les aspects économiques, la R-D, les modèles innovants de réacteurs et l'ensemble du cycle du combustible. Ces systèmes de gestion de l'information, au cœur de la mise en œuvre du programme sectoriel 1 et du soutien aux États Membres, sont très appréciés et uniques. Plusieurs efforts ont déjà été entrepris pour rationaliser, combiner et harmoniser ces systèmes. Quatre de ces systèmes ont déjà fait l'objet d'une reconfiguration partielle ou complète afin de stabiliser et de prolonger leur durée de vie utile, mais il reste encore du travail à faire pour consolider, harmoniser et terminer les mises à niveau de tous les produits. Les systèmes restants sont désormais en fin de vie et doivent être renouvelés pour garantir l'intégrité des informations et connaissances et leur disponibilité pour les États Membres et les parties prenantes dans le monde entier. Ce projet a pour objet de mettre à niveau et de sécuriser ces systèmes de base de données et de les intégrer davantage lorsque cela est

possible afin de réduire le coût futur de la maintenance et d'assurer la continuité de cette réserve de connaissances essentielles pour la mise en œuvre du programme sectoriel.

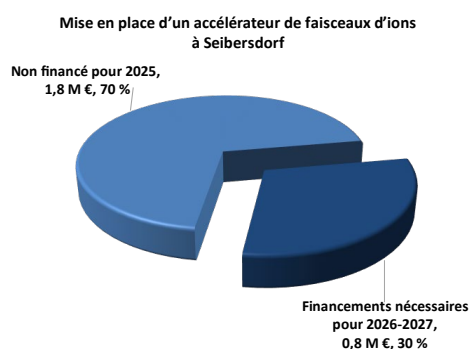
36. Les investissements nécessaires au projet pour 2025, soit 0,2 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.



### Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf

37. Le Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires à Seibersdorf (Autriche) appuie le renforcement des capacités dans les États Membres en favorisant l'utilisation efficace et le développement de l'instrumentation nucléaire et de techniques de spectroscopie nucléaire dans diverses applications pacifiques grâce à la recherche adaptative, à des services d'analyse et à des activités de formation. Ce projet a pour objet d'étendre la capacité du laboratoire en mettant en place un accélérateur de faisceaux d'ions comportant plusieurs lignes de faisceaux pour les techniques d'analyse par faisceaux d'ions et un autre consacré à la production de neutrons.

38. Les investissements nécessaires au projet pour 2025, soit 1,8 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.

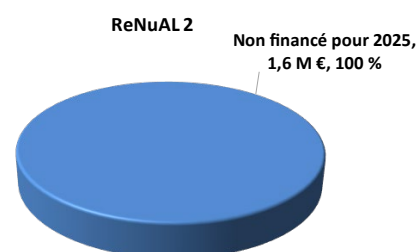


## Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

### Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL 2)

39. À la 56<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale, en 2012, le Directeur général a préconisé une initiative visant à moderniser et à rénover les huit laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf afin qu'ils puissent faire face à la croissance et à l'évolution des besoins des États Membres. La Conférence générale a soutenu cette initiative par la résolution GC(56)/RES/12.A.5, et le projet ReNuAL a officiellement débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il a été lancé avec un budget initial de 31 millions d'euros, dont un tiers provenait du budget ordinaire et deux tiers de fonds extrabudgétaires. ReNuAL2 vise à achever les éléments critiques du projet de modernisation qui n'ont pas pu l'être dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de ReNuAL et à assurer la mise à niveau de tous les laboratoires restants du Département à Seibersdorf.

40. Les investissements nécessaires au projet pour 2025, soit 1,6 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.



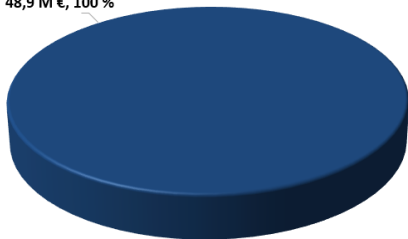
### Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA)

41. Le projet de gestion intégrée du cycle de vie des actifs du Département des sciences et des applications nucléaires (ILNA) a pour objet d'assurer une gestion optimale des actifs et des ressources financières associées. Étant donné que les besoins en matière de mise à niveau de l'infrastructure et de remplacement des actifs sont dynamiques dans l'ensemble du Département, il distribuera les ressources en fonction des besoins prioritaires en recourant à un mécanisme

établi qui promeut et soutient une approche du coût du cycle de vie complet pour les projets concernant les actifs, dans laquelle tous les coûts associés à l'actif sont pris en considération et pas seulement le coût initial; il utilisera des évaluations fondées sur des données pour la prise de décision afin d'obtenir une valeur optimale sans compromettre l'efficacité. Il faut notamment couvrir les coûts futurs de mise à niveau de l'infrastructure et de remplacement des actifs des laboratoires du Département à Seibersdorf. L'objectif est de mettre en œuvre des décisions opérationnelles améliorées et hiérarchisées concernant le remplacement des actifs du Département et de gérer efficacement l'allocation de ressources pour les actifs.

42. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2025-2033, estimés à 48,9 millions d'euros, ne sont pas financés.

Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA)  
Financements nécessaires pour 2025-2033, 48,9 M €, 100 %



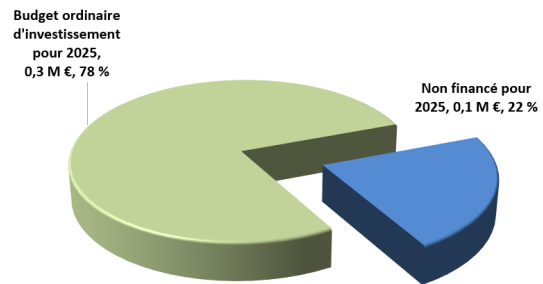
### Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires

#### Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED)

43. Ce projet vise à permettre la mise en œuvre de techniques et de méthodes d'évaluation de la dose avancées en vue d'assurer la fourniture de services techniques en sûreté radiologique du plus haut niveau pouvant raisonnablement être atteint.

44. Les ressources nécessaires au projet pour 2025 s'élèvent à 0,4 million d'euros, dont 0,3 million d'euros sera couvert par le budget ordinaire d'investissement.

Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED)



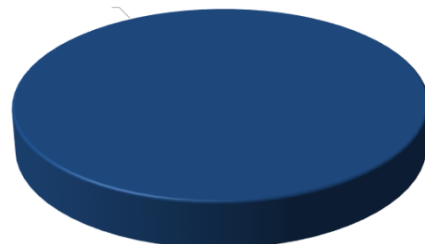
#### Services techniques en sûreté radiologique

45. Au titre du programme sectoriel 3, la Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets fournit un appui direct aux cadres et aux responsables de la radioprotection de l'Agence pour les aider à respecter leurs obligations réglementaires de contrôler et d'évaluer les doses reçues par le personnel et les participants aux activités parrainées par l'Agence dans le monde. Ce contrôle doit être effectué de manière courante ainsi que dans les situations d'urgence. Le projet vise à améliorer le processus de planification du remplacement du matériel utilisé pour les services de contrôle radiologique et de radioprotection en prévoyant le remplacement en temps voulu d'appareils essentiels de grande valeur avant qu'ils dépassent le terme de leur durée de vie utile, qu'ils tombent en panne ou qu'ils cessent d'être opérationnels. Il prévoit également un programme de matériel de secours, conformément à la norme ISO/IEC 17025.

46. Les investissements nécessaires au projet pour 2025-2033, estimés à 0,3 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.

Services techniques en sûreté radiologique

Financements nécessaires pour 2026, 0,3 M €, 100 %

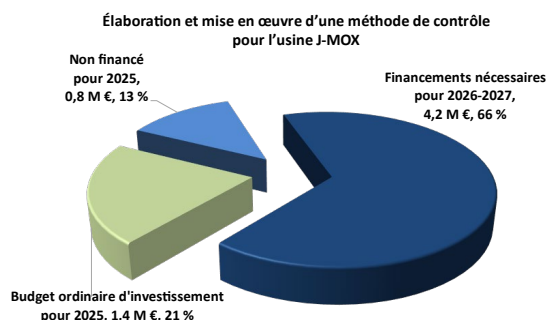


## Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

### Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX

47. Japan Nuclear Fuel Limited construit actuellement une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes destiné aux réacteurs à eau ordinaire sur son site de Rokkasho-mura. La construction a débuté en 2010 et l'exploitation devrait commencer fin 2024. Bien qu'il existe encore des incertitudes quant au fonctionnement futur de l'usine, la mise au point, la fabrication, les tests et l'installation des équipements et des logiciels devront se poursuivre afin que des systèmes de contrôle au titre des garanties soient en place à la date de mise en service prévue.

48. Les ressources nécessaires au projet pour 2025 s'élèvent à 2,2 millions d'euros, dont 1,4 million d'euros sera couvert par le budget ordinaire d'investissement.

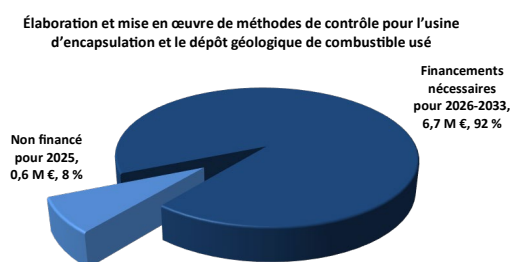


### Élaboration et application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation de combustible usé et un dépôt géologique en Finlande et en Suède

49. La Finlande et la Suède envisagent chacune de construire une usine d'encapsulation et un dépôt géologique pour le stockage définitif de leur combustible usé. En Finlande, le permis de construire a été délivré en 2015 et l'exploitation devrait commencer en 2025. La construction de l'usine et du dépôt suédois devrait commencer en 2028, pour une mise en service prévue en 2032. La construction d'usines d'encapsulation et de dépôts géologiques pose de nouveaux défis en matière de garanties, car les matières nucléaires sont destinées à y rester définitivement et l'accès aux fins de la

vérification sera difficile. Dans le cadre de ce projet, il faut élaborer des méthodes de contrôle propres aux usines d'encapsulation et aux dépôts géologiques, évaluer les méthodes de contrôle existantes et mettre au point les nouveaux équipements et techniques nécessaires pour l'application des garanties à ces installations et la mise en œuvre de mesures de contrôle optimisées.

50. Les investissements nécessaires au projet pour 2025, soit 0,6 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.



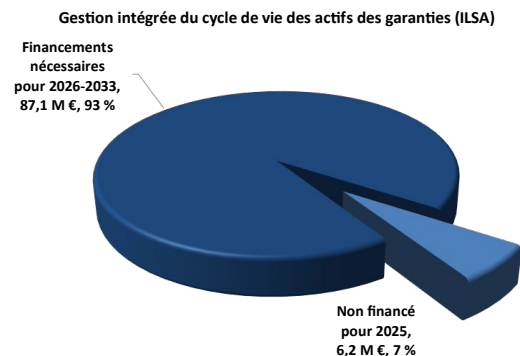
### Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)

51. Le projet « Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA) » a pour objet d'assurer une gestion optimale des actifs et des ressources financières associées. Comme les besoins de remplacement des actifs sont dynamiques dans l'ensemble du Département des garanties, il allouera les ressources en fonction des besoins prioritaires en recourant aux mécanismes établis, basés sur une approche du coût du cycle de vie complet ; il utilisera des évaluations fondées sur des données pour la prise de décision afin d'obtenir une valeur optimale sans compromettre l'efficacité. Il faut notamment couvrir les coûts de remplacement du logiciel de vérification élaboré en interne et du centre de données, des spectromètres gamma portatifs, des systèmes de surveillance et des spectromètres de masse du Laboratoire d'analyse pour les garanties. Cet ensemble d'actifs est essentiel pour l'application des garanties et représente environ 40 % de tous les coûts de remplacement d'actifs prévus entre 2024 et 2033. L'objectif est de mettre en œuvre les décisions améliorées et hiérarchisées concernant le remplacement des actifs des



garanties et de gérer efficacement l'allocation de ressources pour les actifs.

52. Les investissements nécessaires au projet pour 2025, soit 6,2 millions d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.

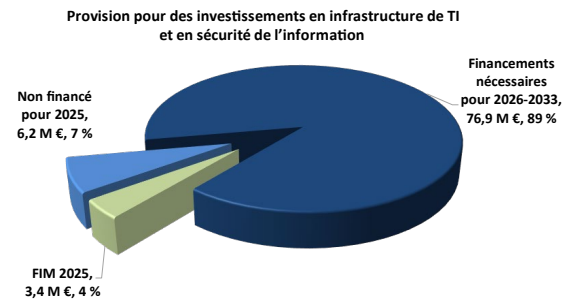


### Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

#### Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information

53. Ce projet couvre les coûts associés au maintien d'une infrastructure et de services de technologies de l'information et de la communication modernes assuré par l'achat de matériel, de logiciels et de services en nuage ou par abonnement. Il porte notamment sur le remplacement de l'infrastructure liée au réseau, les télécommunications, le traitement des données, le centre de données et les applications, l'infrastructure de relèvement après une catastrophe, les mises à niveau des systèmes d'appui communs et un nouveau cadre d'intégration des données.

54. Les ressources nécessaires au projet pour 2025 s'élèvent à 9,6 millions d'euros ; un montant de 1,3 million d'euros est couvert par le budget ordinaire d'investissement et un autre de 2,1 millions d'euros par des reports d'investissements, tandis qu'un montant de 6,2 millions d'euros reste non financé.

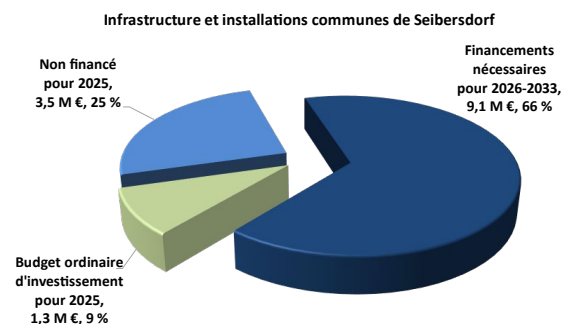


#### Infrastructure et installations communes de Seibersdorf

55. Ce projet a pour objet de faire en sorte que l'Agence puisse assurer les investissements en cours et prévus concernant les laboratoires et les biens à Seibersdorf et d'appuyer ainsi l'exécution des programmes pertinents. Ce besoin résulte des investissements en infrastructure réalisés à Seibersdorf, notamment l'expansion des laboratoires, et de la complexité croissante de l'infrastructure du site.

56. Le projet couvre les investissements dans l'infrastructure et les coûts liés au déclassement des infrastructures anciennes et des bâtiments et constructions obsolètes ou peu sûrs ainsi qu'au remplacement du matériel non spécifique aux laboratoires. Il couvre également les investissements continus dans l'infrastructure de sécurité physique, notamment la modernisation, le renouvellement et l'intégration des systèmes de sécurité physique existants.

57. Les ressources financières nécessaires au projet pour 2025 s'élèvent à 4,8 millions d'euros, dont 1,3 million d'euros est couvert par le budget ordinaire d'investissement.

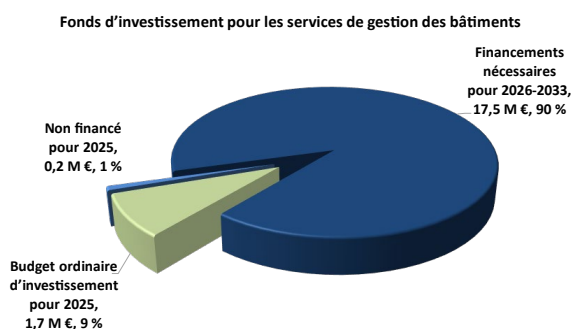




## Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments

58. Ce projet représente la contribution de l'Agence au Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants, un fonds commun destiné à couvrir les dépenses convenues pour les réparations et remplacements importants des bâtiments et des installations, y compris les installations techniques, au CIV. Les contributions régulières annuelles au fonds sont versées à parts égales par la République d'Autriche et les organisations sises au CIV.

59. Les ressources financières nécessaires au projet pour 2025 sont plafonnées à 1,8 million d'euros, dont 1,7 million d'euros est couvert par le budget ordinaire d'investissement.

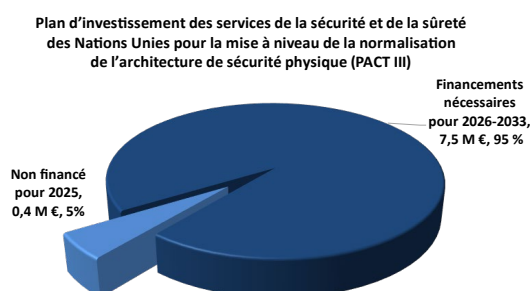


## Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique (PACT III)

60. Au début de 2022, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (UNDSS), basé à New York, a procédé à un examen des systèmes de sécurité physique des sièges de l'ONU, dont le CIV, en se concentrant sur l'infrastructure de sécurité physique, les systèmes de sécurité et la sûreté. Le plan d'investissement qui en résulte comprend un projet de modernisation et d'amélioration pluriannuelles très poussées de la sûreté et de la sécurité au CIV, appelé PACT III. De 2024 à 2034, ce projet visera à remplacer, améliorer et mettre à niveau les systèmes de sécurité physique, y compris le contrôle des accès, par la mise à niveau progressive et échelonnée des investissements et la maintenance de

l'architecture de sécurité physique, en répondant aux besoins à long terme de l'infrastructure et des systèmes de sécurité du CIV selon une approche modulée afin de bien garantir que le personnel, les délégués et les personnalités en visite puissent mener leurs activités au CIV dans un environnement sûr et sécurisé.

61. Les investissements nécessaires au projet pour 2025, soit 0,4 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.



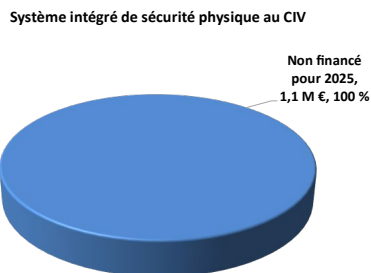
## Système intégré de sécurité physique au CIV

62. Le système intégré de sécurité physique de l'Agence, qui couvre ses locaux au CIV et les laboratoires de Seibersdorf, se compose de trois éléments principaux :

- contrôle de l'accès ;
- détection des intrusions ; et
- vidéosurveillance.

63. Les principaux composants matériels du système ont atteint leur fin de vie, ce qui signifie que la majeure partie du système n'est plus sous garantie, que les pièces de rechange du système central ne sont pas facilement disponibles sur le marché et que le système d'exploitation ne reçoit plus de mises à jour pour assurer le bon fonctionnement du logiciel.

64. Les investissements nécessaires au projet pour 2025, soit 1,1 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.



## Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement

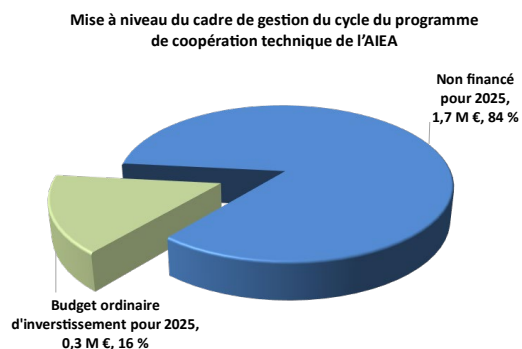
### Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA

65. Le processus de planification, de conception et d'examen du programme de CT est régi par le cadre de gestion du cycle de programme (CGCP). Celui-ci permet aux utilisateurs d'élaborer et de gérer le programme de CT, de la formulation des programmes-cadres nationaux et la soumission de concepts et de descriptifs de projet à l'approbation et la supervision des projets et du programme.

66. La plateforme du CGCP repose sur une technologie dépassée et doit être remise à niveau.

67. Il est prévu, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles, que cette mise à niveau soit achevée à temps pour le cycle de coopération technique 2026-2027.

68. Les ressources nécessaires au projet pour 2025 sont estimées à 2,0 millions d'euros, dont 0,3 million d'euros sera couvert par le budget ordinaire d'investissement.



**Tableau 10. Plan d'investissements majeurs 2025-2033**

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>										
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	222 398	-	686 857	1 305 232	726 862	47 083	81 294	-	-	3 069 726
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	1 800 883	553 283	216 974	-	-	-	-	-	-	2 571 140
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>2 023 281</b>	<b>553 283</b>	<b>903 830</b>	<b>1 305 232</b>	<b>726 862</b>	<b>47 083</b>	<b>81 294</b>	-	-	<b>5 640 866</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>										
ReNuAL 2	1 627 304	-	-	-	-	-	-	-	-	1 627 304
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA) (FIM)	5 424	5 646 744	5 744 382	6 015 599	8 917 624	5 907 112	5 451 467	5 776 928	5 451 467	48 916 747
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>1 632 728</b>	<b>5 646 744</b>	<b>5 744 382</b>	<b>6 015 599</b>	<b>8 917 624</b>	<b>5 907 112</b>	<b>5 451 467</b>	<b>5 776 928</b>	<b>5 451 467</b>	<b>50 544 051</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>										
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	404 374	-	-	-	-	-	-	-	-	404 374
Services techniques en sûreté radiologique	-	328 787	-	-	-	-	-	-	-	328 787
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>404 374</b>	<b>328 787</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>733 161</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>										
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	2 169 738	2 169 738	2 061 251	-	-	-	-	-	-	6 400 728
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé	564 158	216 982	216 982	1 411 423	1 525 334	1 106 575	998 101	781 140	433 965	7 254 661
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	6 191 980	4 430 524	5 278 608	14 696 998	15 530 800	10 642 611	11 395 870	19 155 213	5 993 425	93 316 031
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>8 925 876</b>	<b>6 817 245</b>	<b>7 556 842</b>	<b>16 108 421</b>	<b>17 056 135</b>	<b>11 749 186</b>	<b>12 393 970</b>	<b>19 936 353</b>	<b>6 427 390</b>	<b>106 971 419</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>										
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	9 623 586	8 077 775	9 016 449	8 963 328	10 464 839	7 776 962	11 188 622	11 059 389	10 371 562	86 542 512
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	4 773 424	1 139 113	1 139 113	1 139 113	1 139 113	1 139 113	1 139 113	1 139 113	1 139 113	13 886 324
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1 837 627	1 907 458	1 979 941	2 055 179	2 133 276	2 214 340	2 298 485	2 385 828	2 476 489	19 288 624
Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique (PACT III)	411 314	592 293	1 299 753	1 464 279	477 124	1 365 564	268 725	378 409	1 634 288	7 891 750
Système intégré de sécurité physique au CIV	1 061 002	-	-	-	-	-	-	-	-	1 061 002
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>17 706 953</b>	<b>11 716 638</b>	<b>13 435 256</b>	<b>13 621 899</b>	<b>14 214 352</b>	<b>12 495 979</b>	<b>14 894 944</b>	<b>14 962 738</b>	<b>15 621 452</b>	<b>128 670 212</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>										
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	2 021 567	-	-	-	-	-	-	-	-	2 021 567
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>2 021 567</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2 021 567</b>
<b>Total - Plan d'investissements majeurs</b>	<b>32 714 779</b>	<b>25 062 696</b>	<b>27 640 311</b>	<b>37 051 152</b>	<b>40 914 973</b>	<b>30 199 361</b>	<b>32 821 676</b>	<b>40 676 019</b>	<b>27 500 309</b>	<b>294 581 275</b>

**Tableau 11. Détails du budget ordinaire d'investissement 2025**

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	Budget 2024	Prévisions pour 2025 aux prix de 2024	Prévisions pour 2025 aux prix de 2025
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>			
ReNuAL 2	1 536 000	-	-
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>1 536 000</b>	-	-
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>			
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	307 200	307 200	313 958
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>307 200</b>	<b>307 200</b>	<b>313 958</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>			
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	716 800	1 331 200	1 360 486
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>716 800</b>	<b>1 331 200</b>	<b>1 360 486</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>			
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	3 328 000	3 328 000	3 401 216
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	358 400	1 280 000	1 308 160
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1 638 400	1 638 400	1 674 445
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>5 324 800</b>	<b>6 246 400</b>	<b>6 383 821</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>			
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	307 200	307 200	313 958
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>307 200</b>	<b>307 200</b>	<b>313 958</b>
<b>Fonds pour les investissements majeurs</b>	<b>8 192 000</b>	<b>8 192 000</b>	<b>8 372 224</b>
<b>Reports d'investissements</b>	<b>(2 048 000)</b>	<b>(2 048 000)</b>	<b>(2 093 056)</b>
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>6 144 000</b>	<b>6 144 000</b>	<b>6 279 168</b>

69. Le tableau 12 présente les investissements nécessaires pour 2024 et 2025 qui ne seront pas financés par le FIM. Les États Membres devraient en principe promettre des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

**Tableau 12. Investissements non financés pour 2024-2025**

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	2024	2025
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>		
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	514 835	222 398
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	1 528 583	1 800 883
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>2 043 418</b>	<b>2 023 281</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>		
ReNuAL 2	3 250 236	1 627 304
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA) (FIM)	1 443 661	5 424
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>4 693 897</b>	<b>1 632 728</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>		
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	104 955	90 416
Services techniques en sûreté radiologique	-	-
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>104 955</b>	<b>90 416</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>		
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1 406 231	809 252
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé	636 922	564 158
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	5 838 122	6 191 980
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>7 881 276</b>	<b>7 565 390</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>		
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	6 013 592	6 222 370
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	3 728 436	3 465 264
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	93 845	163 182
Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique (PACT III)	2 012 301	411 314
Système intégré de sécurité physique au CIV	679 370	1 061 002
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>12 527 543</b>	<b>11 323 132</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>		
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	2 201 607	1 707 608
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>2 201 607</b>	<b>1 707 608</b>
<b>Total - Investissements non financés</b>	<b>29 452 696</b>	<b>24 342 555</b>

---

Annexe. Projets de résolution pour 2025

---



70. La présente section contient les projets de résolution pour 2025 : ouverture de crédits au budget ordinaire de 2025, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2025 et au Fonds de roulement en 2025.

#### **A. Budget ordinaire**

71. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2025 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 à 5 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront comptabilisées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa. Le montant total des crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement sera viré au Fonds pour les investissements majeurs.

72. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement qui permet de tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées selon le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2024.

#### **B. Programme de coopération technique**

73. Les activités de coopération technique de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux recouverts auprès des États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs pour 2025 est de 98 000 000 euros.

74. Les ressources prévues pour le programme de coopération technique pour 2025, qui s'élèvent à 128 120 000 euros, se décomposent comme suit : 92 120 000 euros pour le financement des projets de base, 1 000 000 euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources destinées aux projets de base) et 35 000 000 euros pour la mise en œuvre des activités extrabudgétaires.

75. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limite en ce qui concerne les ressources et ne préjugent en aucune façon du programme de coopération technique pour 2025.

#### **C. Fonds de roulement**

76. À sa 67<sup>e</sup> session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 euros en 2024. Aucun changement n'est proposé pour 2025, mais il faut garder à l'esprit que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

## A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2025

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2025<sup>1</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2025, d'ouvrir des crédits d'un montant de 439 481 332 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>2</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	47 737 121
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	48 545 625
3. Sûreté et sécurité nucléaires	42 753 332
4. Vérification nucléaire	171 419 868
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	94 297 698
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	31 075 389
Total partiel – Programmes sectoriels	<hr/> 435 829 033
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 652 299
TOTAL	<hr/> 439 481 332 <hr/>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction :

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
- d'autres recettes diverses d'un montant de 3 135 000 € ;

par les contributions des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 432 694 033 € (371 988 315 € plus 60 705 718 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(68)/RES/ ;

<sup>1</sup> Document GC(68)/5.

<sup>2</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.



3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2025, d'ouvrir des crédits d'un montant de 6 279 168 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>3</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-
3. Sûreté et sécurité nucléaires	313 958
4. Vérification nucléaire	1 360 486
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	4 290 765
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	313 958
TOTAL	6 279 168

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts seront financés par les contributions des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 6 279 168 €, calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(V)/RES/ ;

5. Autorise le virement de la partie investissement du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2025, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2025 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

<sup>3</sup> Voir la note 2.

## APPENDICE

### A.1. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2025

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	40 587 720 + (	7 149 401 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	43 199 536 + (	5 346 089 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	35 017 539 + (	7 735 793 /R)
4. Vérification nucléaire	145 125 550 + (	26 294 318 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	84 554 131 + (	9 743 567 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	26 638 839 + (	4 436 550 /R)
Total partiel – Programmes sectoriels	<u>375 123 315 + (</u>	<u>60 705 718 /R)</u>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 652 299 + (	- /R)
TOTAL	<u>378 775 614 + (</u>	<u>60 705 718 /R)</u>

**Note :** R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2025.

## APPENDICE

### A.2. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2025

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	- + (	- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	- + (	- /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	313 958 + (	- /R)
4. Vérification nucléaire	1 360 486 + (	- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	4 290 765 + (	- /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	313 958 + (	- /R)
TOTAL	6 279 168 + (	- /R)
	_____	_____

**Note :** R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2025.

## **B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2025**

### La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2023 de recommander un objectif de 98 000 000 € pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2025, et
  - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2025 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 98 000 000 € ;
  2. Alloue, en euros, un montant de 98 000 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2025 ; et
  3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2025 conformément aux dispositions de l'article XIV.F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 telle qu'amendée par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

## **C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2025**

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2025,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2025 ;
2. Décide qu'en 2025 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence<sup>4</sup> ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances, dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités approuvés par le Conseil des gouverneurs pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil des gouverneurs un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

<sup>4</sup> Document INFCIRC/8/Rev.4.



Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2024